

## FRANÇOIS LE BRAS & JEAN-FRANCOIS GUILLON

**NOTAIRES ASSOCIES** 

Sarah LECLUSE - Notaire

8 Boulevard Carnot - BP 70006 - 61201 ARGENTAN CEDEX

26 rue Trinité – 14700 FALAISE

TÉL ARGENTAN: 02 33 67 01 20 – TEL FALAISE: 02.31.52.96.97. e-mail: lebras.guillon@notaires.fr ou negociation.61014@notaires.fr

## PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE VENTE

## PIÈCES À FOURNIR PAR L'ACQUÉREUR

- Copie de sa pièce d'identité, contrat de mariage ou Pacs
- Note de renseignements d'état civil
- Modalités du financement (montant de l'apport personnel, montant, taux et durée du prêt)
- La copie de l'accord de principe/ offre de prêt
- Le relevé d'identité bancaire signé.

## PIÈCES À FOURNIR PAR LE VENDEUR

- Copie de sa pièce d'identité, contrat de mariage ou Pacs.
- Son acte d'achat (titre de propriété).
- L'ensemble des diagnostics techniques.
- Le diagnostic assainissement si nécessaire.
- Dernier avis d'imposition des taxes foncières.
- Nom et adresse de la banque ayant accordé le prêt pour l'acquisition du bien s'il existe des inscriptions hypothécaires.
- En copropriété:
  - ➤ Nom et adresse du syndic de la copropriété (éventuellement le contact dans le service syndic),
  - > le règlement de copropriété et état descriptif de division
  - les procès-verbaux des assemblées générales des copropriétaires des trois dernières années
  - > le dernier appel de charges
- En lotissement :
  - > le cahier des charges du lotissement et l'ensemble des modificatifs,
  - les plans des lots vendus
- Si le bien est loué ou a été loué : la copie du bail, de l'état des lieux, la dernière quittance de loyer, la lettre de congé du locataire s'il est parti ou le congé pour vendre qui lui a été délivré.
- Si le bien a fait l'objet d'une construction, d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage :
  - ➤ copie des autorisations d'urbanisme et/ou de copropriété obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement, certificat de conformité, déclaration volontaire de conformité, procès-verbal de réception)
  - les plans de la construction,
  - > les copies des polices d'assurance dommages ouvrage
  - > copie des attestation d'assurance décennale des entreprises intervenues pour ces travaux avec le justificatif du paiement des primes et la copie des factures des travaux de construction ou d'amélioration.
- Le relevé d'identité bancaire signé.